



Peut on circuler en europe avec un visad

Par **noussa20**, le **03/06/2011** à **17:34**

Bonjour,
mon mari a le visa D , peut il circuler dans les autres pays européens?
son visa est valable jusqu'au mois de décembre 2011
nous habitons à la frontière suisse, geneve exactement , on est frontalier,
si dans le cas ou il ne peut pas circuler, que peut on faire? demander un visa shingin ou il ya
un autre moyen
je vous remercie d'avance pour votre réponse
mes salutations

Par **mimi493**, le **03/06/2011** à **22:59**

Le visa dit D, ne permet pas de voyager sur le territoire d'autres Etats membres de l'Union
Européenne, sauf s'il porte les mentions « C+D » et : valable pour « F+ Etats Schengen ».

Par **noussa20**, le **05/06/2011** à **21:34**

merci mimi

Par **DAX5151**, le **12/06/2011** à **10:04**

Les Visas de type D permette maintenant de voyager dans les pays de l'espace schengen. C'est la nouvelle loi de l'espace schengen! Loi 2010.

Car les pays membres du schengen appliquaient differements les visas C + D: En Fait certain pays donnaient seulement un visa D et d'autre pays comme la france faisait une distinction entre Visa D et Visa C+D.

Donc maintenant c'est un seul visa qui est le visa D et qui sert en même temps de titre de séjour long durée d'aumoins 1 ans.

Avant les visa D étaient reglement comme suite.

Il fallait d'abord convertir ton visa D en titre de séjour dans ton pays d'accueil et avec ce titre de séjour tu pouvais circuler librement dans tous les pays schengen et cela pour 3 mois tous les 6 mois. Donc au maximum 6 mois sur 12.

NB: avant 2010 il fallait faire une distinction entre Visa D et titre de séjour: Donc avant 2010 Un visa D te permettait seulement de voyager pour ton pays d'accueil: et sur place tu devais convertir ton visa D en Titre de séjour pour pouvoir circuler dans l'espace Schengen: Donc si ton mari a un titre de séjour valide il peut circuler dans l'espace schengen! De Même si ton Mari a un visa D delivré apres 2010 il peut également circuler dans l'espace schengen sans aucun probleme. C'est la nouvelle Loi schengen!

Si ton Mari veut aller en Suisse il faut bien t'informer: car certe la suisse fait parti du schengen, mais apparemment seulement les ressortissants des pays EEE peuvent y aller librement. Donc renseignes toi si les ressortissants des Pays tiers(Non Europeens) peuvent y aller sans problème.

Information comfirmée!

Par **noussa20**, le **12/06/2011** à **22:24**

merci beaucoup DAX pour tous ses renseignements